

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 8 septembre 2026

TRANSMIS le : 8 septembre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

Décision modificative n°2 :
financement des travaux de
reprise des réseaux d'eau
potable de 8 impasses.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 3 septembre à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique
sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ
Sibylle, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny,
SIMONY Emilie

Messieurs : HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean,
RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE
Corentin

Absents : Mmes BACH Céline, LHOTTE Sandrine

Pouvoirs : M. CHORQUES Alexandre donne pouvoir à M. LEBRUN Mathieu
M. GILLOTIN Thierry donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. DI MÉO Jean-Luc donne pouvoir à Mme BARON Claudine

Secrétaire : Mme DRÉVILLE Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal que sous l'ancienne mandature une
convention a été signée avec le SIECCAO afin d'établir les modalités
d'intervention et de financement pour les travaux de reprise des réseaux d'eau
potable de 8 impasses.

Nous avons donc inscrit au BP 2026 la somme de 119 000.00 euros, montant
initial de notre participation, à l'article 21538 (travaux sur les réseaux)

Or, à la demande du SGC de Garges, nous devons corriger cette imputation car
en matière d'investissement, les participations se traduisent par des dépenses au
chapitre 204.

Il faut donc prévoir les crédits au chapitres 204, pour un montant actualisé de
99 396,21 euros, selon les écritures suivantes.

Investissement			
Chapitre/article	Dépenses	Chapitre/article	Recettes
Chapitre 21/21538	-99 396,21		
Chapitre 204/20415342	99 396,21		
Total	0,00		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- 1) **Autorise** Madame le Maire à prendre la décision modificative n°2 sur le
budget 2026 et passer les écritures comme notées ci-dessus.
- 2) Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de
GARGES.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Le Maire,
Nadège FERTÉ

